

La gestion des niveaux d'eau de l'étang de Vendres
Extrait de l'Arrêté Interpréfectoral n° 2007-I-1503

Objectif majeur de gestion : garantir la compatibilité entre usages et préservation du milieu naturel

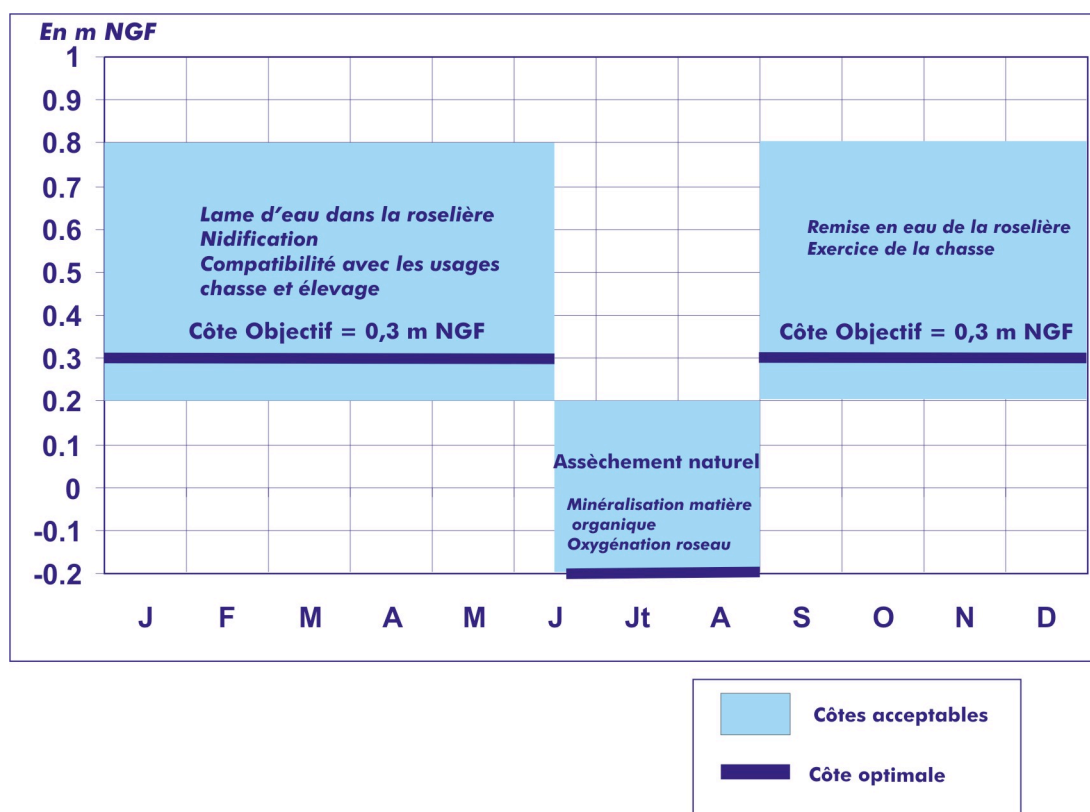


Schéma simplifié des objectifs de gestion des niveaux d'eau

Explications du schéma de gestion

- du 1^{er} septembre au 31 mai on cherche à maintenir une cote de l'étang autour de 0,3 m NGF,
- dès la fin du printemps, le déficit hydrique entre pluviométrie et évaporation conduit alors généralement à une baisse du niveau de l'étang qui conduit à une cote généralement autour de -0,20m NGF au cœur de l'été,
- dans la période qui suit l'assèchement estival, à partir du 1^{er} septembre, on cherche à relever rapidement le niveau de l'étang ; des apports artificiels par des canaux ayant leur prise dans l'Aude viennent alors s'ajouter aux apports du bassin versant. La vanne du Chichoulet est maintenue fermée tant que la cote de l'étang n'a pas atteint 0,3 m NGF.

Quelques consignes particulières

- la salinité de l'eau entrant dans l'étang de Vendres doit être strictement contrôlée et toujours inférieure à 10g/l (ex des canaux situés en aval du barrage anti sel,
- L'entrée d'eau douce à légèrement saumâtre est autorisée par la vanne du Chichoulet dans le respect du seuil max de 10 g/l,
- l'ouverture des prises dans l'Aude est interdite dans la période du 1^{er} juillet au 31 août
- cette ouverture peut être exceptionnellement maintenue jusqu'au 20/07 en cas de forte désoxygénation de l'étang
- les alimentations depuis l'Aude sont soumises toute l'année au respect d'un débit minimum
- la passe à poissons est maintenue ouverte du 1^{er} novembre au 31 mars et fermée du 1^{er} avril au 31 octobre